



Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-115

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 30 mai 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
 Xavier SILLON, Eric HAZAK, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoint,
 Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,
 Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,
 Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER
 LELONG, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER,
 Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absent : Jean-Noël CHALVIN

Pouvoirs : Stéphanie DEBOUT donne son pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS
 Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX
 Estelle FAURE donne pouvoir à Etienne DRUMAIN
 Mélanie FIAT donne pouvoir à Michel MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.2.6 – Autres taxes et redevances

OBJET : Actualisation des tarifs des services culturels

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2144-3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'actualiser les tarifs suivants :

ECOLE DE MUSIQUE		
Désignation	Tarifs	
	Quotient familial inférieur à 1 000 €	Quotient familial supérieur à 1 000 €
Inscription 1er enfant	90,00 €	96,00 €
Inscription 2ème enfant	76,00 €	80,00 €
Inscription 3ème enfant	56,00 €	58,00 €
Forfait cours instrument (par enfant)	90,00 €	93,00 €
Pratique d'un second instrument (par enfant)	67,00 €	70,00 €
Location d'une flûte traversière la 1ère année (par enfant)	50,00 €	50,00 €
Location d'une flûte traversière la 2ème année (par enfant)	205,00 €	245,00 €
Droit d'inscription chant/chorale (par enfant)	50,00 €	52,00 €
Cours adulte (+ de 18 ans)	230,00 €	

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

CAFÉ MUSEE CHASAL LENTO						
DIVERS		Bande dessinée Vélo Jack Fournier	10,00 €	Lait chaud	3,00 €	
Carte postale	1,00 €	Un fabuleux voyage aérien sur les Ecrins	35,00 €	BIERES		
Tarif en vigueur		RESTAURATION			Bière Pression (pinte)	6,50 €
Timbre "lettre verte"	1,29 €	Ardoise montagnarde	7,50 €	Bière Pression (demi)	3,20 €	
Guide visite	1,00 €	Tarte sucrée	3,70 €	Bière Pression (galopin)	1,90 €	
Livret	2,00 €	Tarte framboises	4,50 €	Bière locale Goodwin 33cl	4,40 €	
Rando géologie	2,00 €	BOISSONS FRAICHES			Bière de Bourg d'Oisans Bio 33cl	5,00 €
Jeu 7 familles Oisans	6,50 €	Coca	3,20 €	Paraché	3,20 €	
Jeu 7 familles Eau Oisans	7,50 €	Coca zéro	3,20 €	Bière sans alcool	3,20 €	
Film : Témoignages Bessats	28,00 €	Perrier	3,20 €	ALCOOLS		
Livret : Le barrage du Chambon	3,00 €	Orangina	3,20 €	Cidre	4,00 €	
LIVRES		Schwepes	3,20 €	Passés 51	3,50 €	
Fleurs des Alpes	10,50 €	Fuzetas	3,20 €	Martini	4,60 €	
Champignons	10,50 €	Sprite	3,20 €	Whisky	5,00 €	
Les minéraux	10,50 €	Diabolo	2,90 €	Kir	3,50 €	
Animaux des montagnes	10,50 €	Eau	1,80 €	Génépi	5,00 €	
Traces et indices des animaux de montagne	10,50 €	Jus de fruits	3,70 €	Vin blanc bouteille	17,00 €	
L'école engloutie	8,00 €	Siroop	2,30 €	Vin blanc verre	3,20 €	
L'Oisans	6,00 €	Supplément sirop	0,40 €	Vin rosé bouteille	17,00 €	
Les demoiselles au tableau noir	21,40 €	BOISSONS CHAUDES			Vin rosé verre	3,20 €
Les derniers guides paysans	17,80 €	Café	1,50 €	Vin rouge bouteille	17,00 €	
Gaspard de la Meije	17,80 €	Déca	1,50 €	Vin rouge verre	3,20 €	
Le roman de Gaspard de la Meije	17,80 €	Café crème	1,70 €	VIENNOISERIE		
Les Colporteurs	10,90 €	Grand café	2,80 €	Croissant	1,50 €	
Les sanctuaires de l'Oisans	22,00 €	Grand café crème	3,00 €	Pain au chocolat	1,50 €	
Les Ecrins	25,00 €	Cappuccino	3,20 €	BUISCUIT APERITIF		
Raconte moi les 2 Alpes	33,00 €	Thé	2,50 €	Cacahuètes	1,00 €	
Chambon dans l'ombre d'un géant	25,00 €	Thé à la menthe	3,00 €	Chips	1,50 €	
Alpes coutumes et traditions	10,00 €	Infusion	2,50 €	GLACES		
Contes et nouvelles de l'Oisans	10,00 €	Chocolat	3,50 €	Glaces choc	3,20 €	
La voix sauvage Jack Fournier	12,00 €	Vin chaud	4,00 €	Glaces Bio	3,20 €	
A la recherche des patois de l'Oisans	20,00 €	Café viennois	4,00 €	Glaces cône	3,00 €	
		Chocolat viennois	4,00 €	Sorbet	2,80 €	

CONCERTS ET SPECTACLES	
Désignation	Tarifs
Plein tarif : adulte de 18 à 64 ans	15,00 €
Tarif réduit* : étudiants, personne en situation de handicap, chômeurs et plus de 65 ans	10,00 €
Tarif famille : au minimum un parent et un enfant mineur	25,00 €
Tarif saison culturelle 2024-2025	70,00 €

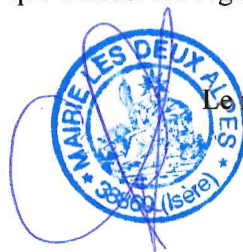
* Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif

BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUE
La bibliothèque et la médiathèque de la commune sont accessibles et ouvertes à toutes et à tous, sans inscription, pour accéder aux espaces, consulter les documents sur place et participer aux actions culturelles.
L'inscription est gratuite pour tout le monde, résidents et non résidents, et permet l'emprunt de document dans toutes les structures de la commune.
Vente de livres et de cartes postales : - Lot de 10 cartes postales : 3,00 € - Livre "Les colporteurs de l'Oisans" : 10,90 € - Livre "Les créateurs de roses" : 30,00 €
Indemnités de retard lors de la restitution : 0,80 € par jour Perte ou détérioration : remboursement au prix d'achat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** les tarifs susvisés,
- **ABROGE** les délibérations n° 2023-118 du 31 mai 2023, n° 2023-164 du 24 juillet 2023, n° 2023-209 du 21 novembre 2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS